

Le Conseil de la magistrature du canton du Valais met au concours le poste suivant :

## **UN-E JUGE CANTONAL-E SUPPLEANT-E, DE LANGUE ALLEMANDE**

### **Conditions**

Être titulaire d'un brevet d'avocat-e ou d'une licence, master ou doctorat en droit ou d'un titre universitaire équivalent, en se prévalant d'une expérience pratique suffisante.

Les candidats-es ont de très bonnes connaissances juridiques dans les domaines du droit civil et du droit pénal et de très bonnes compétences en rédaction.

Le poste requiert des personnes disponibles et flexibles, capables de prendre en charge 5 à 7 dossiers par année (pour un temps de travail estimé à 20 %) dans les deux domaines mentionnés ci-dessus de manière autonome.

### **Langue**

Allemand, avec de bonnes connaissances de la seconde langue officielle

### **Entrée en fonction**

Selon élection par le Grand Conseil

### **Tâches**

Vous serez principalement appelé-e à rendre des décisions en tant que juge unique, décisions qui seront rédigées par vos soins, et/ou à siéger en qualité de juge assesseur-e. Dans ce cas, vous serez en principe chargé-e de la rédaction du rapport (projet de décision).

Toutes les autres tâches et l'organisation du Tribunal cantonal sont essentiellement définies dans la loi sur l'organisation de la justice.

Votre postulation, incluant une lettre de motivation, le curriculum vitae, les copies des diplômes, attestations et certificats, vos références, un extrait actuel du casier judiciaire et du registre des poursuites, une attestation de domicile, le formulaire de déclaration des liens d'intérêts et le formulaire officiel de candidature (les deux derniers formulaires sont disponibles sur le site web [Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch](http://Emploi - Conseil de la magistrature - vs.ch)) devra être adressée, par courriel, à [postulation@cdm.vs.ch](mailto:postulation@cdm.vs.ch) jusqu'au **13 février 2026**.

Sion, le 13 janvier 2026

Conseil de la magistrature du canton du Valais